

Point d'Accès au Droit Espace Rosa Parks*

**P.A.D. : ACCUEILLIR, ÉCOUTER,
INFORMER, ORIENTER**

* Rosa Parks est une figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis.

**Trouvez la réponse pratique
à vos questions juridiques
au 01 41 11 68 15**

**Espace Rosa Parks
144 rue Émile Zola, Asnières-sur-Seine
Horaires d'ouverture au public :
lundi de 13h à 17h, mardi et jeudi de 9h à 12h
et de 13h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 12h.**



● De quoi s'agit-il ?

Le Point d'Accès au Droit (P.A.D.) est un service municipal gratuit, consacré au domaine juridique, qui s'adresse à tous. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation permettant de vous apporter une information de proximité

sur vos droits et devoirs lorsque vous rencontrez des difficultés d'ordre juridique dans les actes de votre vie quotidienne (écrire un courrier, demander une aide juridictionnelle, comprendre une convocation au tribunal, avoir un soutien si vous êtes victime d'une infraction...). Le P.A.D. réunit en un lieu unique des professionnels du droit capables de vous informer, de vous orienter et de vous assister. Ils apportent des solutions concrètes en temps réel à toutes vos questions juridiques et en un seul lieu.



● Les missions du P.A.D.

> L'accueil

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone ou sur place auprès du secrétariat du P.A.D.. En dehors des plages horaires d'ouverture de la structure, vous avez la possibilité de laisser vos coordonnées sur la messagerie téléphonique afin d'être rappelé. L'accueil se fait toujours dans la discrétion et la neutralité.

> L'écoute

Tous les sujets peuvent être abordés. La confidentialité des propos est garantie.

> L'information

C'est au P.A.D. que vous trouverez directement la réponse à vos questions juridiques. Vous saurez rapidement quel est le professionnel compétent et quelles sont les possibilités juridiques et judiciaires qui vous sont offertes.

> L'orientation

Si vous ne pouvez trouver directement une réponse à votre interrogation soit parce qu'elle ne relève pas strictement du

champ juridique, soit qu'elle se présente comme un cas original, vous obtiendrez du P.A.D. une orientation vers le bon interlocuteur. Cette orientation peut se faire au sein même du P.A.D. par la prise de rendez-vous avec un ou plusieurs intervenants ou vers l'extérieur, par l'indication des coordonnées d'autres organisations ou services spécialisés.

● Les services du P.A.D.

> Écrivain public

Aide pour remplir un imprimé, rédiger une lettre ou constituer un dossier administratif s'adressant aux institutions judiciaires...

> Avocat

Orientation et conseil pour tous les problèmes relevant du droit civil ou du droit pénal. Exemple : les procédures de divorce et de séparation ; les litiges en matière de droit de la construction et de la gestion immobilière, les actions en responsabilité civile ou professionnelle et droit de l'assurance ; les procédures d'exécution, saisies mobilières ou immobilières ; les actions en défense ou en demande devant le juge de l'exécution.

> Médiation avec un service public



La Déléguée du Médiateur de la République vous aide à résoudre à l'amiable les litiges vous opposant aux administrations ou service public : l'institution propose des règlements amiables pour des différends qui ont pour origine la lenteur d'exécution,

le manque d'information, une erreur, l'absence de réponse ou l'inexécution d'une décision de justice.

> Aide aux victimes

- Information juridictionnelle sur les droits et procédures.
- Accompagnement adapté des victimes d'infractions pénales (coups et blessures volontaires, accidents de la circulation, viols et agressions sexuelles, menaces, injures, vols simples ou aggravés...).
- Aide dans les démarches judiciaires, administratives ou privées (assurances...).

> Droit des femmes et des familles

Un juriste répond à toutes vos questions relatives au droit de la famille (divorce, adoption, filiation, PACS, concubinage...) et vous dispense des conseils en cas de violences conjugales.

> Droit des étrangers / lutte contre les discriminations

Un juriste spécialisé en droit des étrangers vous renseigne et vous conseille sur toutes les démarches juridiques et administratives : droit international de la famille (mariage et divorce entre personnes de nationalité étrangère, reconnaissance des adoptions et kafalas prononcées à l'étranger) et droit des étrangers (titre de séjour, régularisation, acquisition de la nationalité française, regroupement familial...).

> Autres services à terme

Droit du travail, droit de la consommation, droit du logement.

● Plan d'accès

> 144 rue Émile Zola, Asnières-sur-Seine
Tél. 01 41 11 68 15.

